



DECISION n° DREAL-SG-2022-80 du 26 septembre 2022

portant constitution de la commission chargée du recrutement sans concours d'un adjoint administratifs par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

Le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n°2002-766 du 3 mai 2002 relatif aux modalités de désignation, par l'administration, dans la fonction publique de l'État, des membres des jurys et des comités de sélection et de ses représentants au sein des organismes consultatifs ;
- Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;
- Vu l'arrêté l'arrêté du 28 avril 2017 portant organisation des recrutements sans concours dans le corps des adjoints administratifs de l'État au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2022 portant ouverture au titre de l'année 2022 d'un recrutement sans concours dans le grade d'adjoint administratif des administrations de l'État ;
- Vu les actes portant délégation de signature ;

Décide

ARTICLE UNIQUE : la commission chargée du recrutement sans concours d'un adjoint administratif par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne - Rhône-Alpes pour **un poste situé au Puy-en-Velay, dans le département de la Haute-Loire (43)**, est composée de :

Président(e) de la commission :

- M. Guillaume PERRIN, Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, Chef de l'Unité interdépartementale Loire Haute-Loire délégué

Membres de la commission :

- M. Mathieu GUYOT, APAE, Conseiller ressources humaines au Centre de Valorisation des Ressources Humaines (CVRH) ;
- Mme Barbara MATIGNON, SACDDCE, Cheffe de l'unité Carrière et Suivi des effectifs à la DREAL Auvergne Rhône Alpes

Vice-président(e) remplaçant le (la) président(e) en cas d'empêchement :

- M. Christophe POLGE, Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, Chef de l'Unité interdépartementale Loire Haute-Loire.

Suppléant(e) :

- M. Stéphane BOUTORINE, SACDDCE, Adjoint Cheffe du Pôle RH, Formation, GPEEC et Chef de l'unité RH Proxi à la DREAL Auvergne – Rhône-Alpes.

Le directeur régional

Le Directeur Adjoint

Didier BORREL